

Rapport de majorité sur le **préavis N° 63** concernant :

Plan de mobilité de l'administration communale

Demande de crédit de CHF 405'000 pour la mise en œuvre durant la période 2008-2012

La commission s'est réunie une 1^{ère} fois le jeudi 8 mai 2008 à 19h30 à la Ferme du Manoir.

Elle était composée des personnes suivantes :

BLANCHARD Dominique, FROIDEVAUX Yves, GRAF Albert, MERMILLIOD Jean-Claude, PRUDENTE Marc (Président, rapporteur), WILLI Bernhard, URSENBACHER Jean-Paul était absent.

La 2^{ème} séance a eu lieu le lundi 26 mai 2008 à 19h30 à la Ferme du Manoir en présence de :

BLANCHARD Dominique, FROIDEVAUX Yves, GRAF Albert, MERMILLIOD Jean-Claude, PRUDENTE Marc, URSENBACHER Jean-Paul et WILLI Bernhard.

La présence aux 2 séances de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-REY et de la cheffe de l'office de la mobilité, Mme MAGNOLLAY, nous a permis d'obtenir les éléments complémentaires pour l'établissement du présent rapport Qu'elles en soient remerciées.

SITUATION :

Forte de plus de 300 collaborateurs, l'administration communale est le plus grand employeur de la ville.

Comme toute entreprise, elle se doit d'être performante et rationnelle.

Deux des clés de la réussite sont la compétence et la fidélisation de ses collaborateurs.

L'engagement des collaborateurs est soumis à une très forte concurrence avec le secteur privé.

Comme administration publique, la commune se doit d'être avant-gardiste dans de nombreux domaines afin de donner les impulsions et les exemples nécessaires afin de permettre aux habitants et sociétés privées des modifications de comportements ou d'habitudes.

La Municipalité exige des plans de mobilité aux sociétés désireuses de s'établir à Nyon, alors qu'elle n'en dispose pas pour elle-même !

L'évolution future de l'urbanisme du centre-ville provoquera la disparition de nombre de places de parc, l'intensification du trafic automobile confirmée par la campagne de comptage du trafic de 2007 et la nécessité de diminuer la circulation de 15% dans la commune ont amené la Municipalité à déposer ce préavis.

EXPOSE DE LA MUNICIPALITE :

L'établissement de ce plan de mobilité est basé sur la philosophie suivante :

INFORMATION – INCITATION – GLOBALITE

A partir de celle-ci, un catalogue d'une quarantaine de mesures a été établi dans le but de modifier les déplacements pour les trajets professionnels, ceux entre le domicile et le lieu travail et d'insuffler de nouvelles habitudes dans la sphère privée et familiale.

Les Municipaux sont également englobés dans le plan de mobilité.

Le plan de mobilité tel que présenté est à considérer plus comme un catalogue de mesures que comme un plan d'action rigide.

Une évaluation conduite tous les deux ans permettra de déterminer l'impact réel du plan et de définir les réorientations nécessaires afin d'atteindre les objectifs.

Le but de la Municipalité est de diminuer la part des déplacements motorisés de l'administration communale des deux tiers actuels à la moitié d'ici à 4 ans afin d'anticiper la disparition des places de parc, l'augmentation du trafic la perspective d'abaisser malgré tout la circulation nyonnaise de 15%.

Pour atteindre cet objectif, des mesures phares telles que la mise à disposition de vélos à assistance électrique, de voitures MOBILITY etc. seront imposées pour les déplacements professionnels. Certains de ces moyens seront également à disposition du personnel communal, voire de la population en dehors des heures de travail.

En ce qui concerne les trajets privés du domicile au lieu de travail et retour, seuls des mesures incitatives sont prévues telles que le remboursement des abonnements ½ tarif et le subventionnement des abonnements de parcours CFF, abonnements TPN ou abonnements généraux CFF.

Un important effort d'information sera effectué pour rationaliser tous les types de déplacements, et organiser les déplacements pendulaires en communauté (covoiturage)

Afin d'inciter au mieux les collaborateurs « à jouer le jeu » il n'est actuellement pas prévu d'instaurer de contraintes financières.

En effet, la municipalité estime que de nouvelles contraintes ou charges financières seraient perçues comme un signe négatif et pourraient inciter des collaborateurs à quitter l'administration communale et dissuader de futurs employés à y entrer. (La situation actuelle en matière de stabilité de l'emploi semblerait assez volatile)

Une partie des dépenses générées par le plan de mobilité devrait être compensée par la diminution des frais de déplacements professionnels.

DISCUSSION :

D'emblée, le nombre et le type de certaines des mesures proposées a fait débat au sein de la commission.

La commission est d'autant plus étonnée que ce plan de "mobilité douce" soit introduit avec autant de "douceur" auprès des employés communaux.

A prime abord, pour une partie de la commission, le préavis tel que proposé ressemble à un gros cadeau offert aux employés.

Pour la quasi majorité de la commission, plus de contraintes aurait semblé le moyen complémentaire utile pour inciter une mise en œuvre plus économique et plus rapide du projet. Pour certains cela pourrait être l'imposition à tous les employés de la location de leur place de parc, ou encore un prix de location à un prix plus dissuasif. Pour d'autres la suppression pure et simple des places de parc.

Des commissaires demandent que la politique de tarification des places de parc soit revue en tenant compte des contraintes géographiques des lieux de travail. D'éventuelles exceptions seraient à définir au cas par cas par la Municipalité.

A ces remarques il est répondu qu'effectivement certaines des propositions semblent être "gadget" mais elles forment un tout.

Il ne faut d'ailleurs pas considérer le plan de mobilité comme un programme mais comme un catalogue de mesures, c'est-à-dire qu'en fonction de l'accueil du plan certaines mesures seront activées plus rapidement, certaines adaptées, d'autres supprimées et des contraintes créées. (Ex. PMN12)

Il faut également admettre que la Municipalité ne dispose pas de beaucoup de contraintes en ce qui concerne les déplacements domicile / lieu de travail et retour.

En effet, pour les 100 employés qui travaillent au centre ville, seules 25 places de parc (cases marquées) sont louées, 25 autres sont mise à disposition gratuitement pour des collaborateurs devant utiliser leur véhicule privé pour leur activité professionnelle. Les 200 autres collaborateurs travaillant hors du centre-ville tels qu'aux SI, Espaces verts, Travaux ou autres services, disposent de places de parc mises gratuitement à disposition sur leur lieu de travail.

Pour la Municipalité, une augmentation du prix des places ou leur suppression pourrait pousser les employés à en louer dans le domaine privé ou encore inciter au parking sauvage. Elle craint que si le plan de mobilité est perçu de manière négative, la diminution du trafic et la modification de comportement escompté ne serait pas atteinte.

Un commissaire fait remarquer que l'on doit pour voir baser notre réflexion sur un inventaire précis de la situation actuelle. Pour lui, une méthode efficace pour diminuer le nombre des mouvements serait de centraliser les bureaux et ateliers de l'administration communale (ce qui n'est manifestement pas le cas avec le projet du déplacement des travaux publics, de la voirie et de la déchèterie à l'Assé) ainsi que de mettre en place des mesures urbanistiques favorisant la mixité des centres commerciaux avec des bâtiments d'habitation et administratifs.

Il est relevé que ce plan de mobilité favorise financièrement les employés habitant des régions plus éloignées qui peuvent bénéficier de loyers moins chers et qui, de plus ne paient pas leurs impôts à Nyon.

Il est demandé à Mme la Municipale, dans quelle mesure les demandeurs d'emploi habitant la commune sont favorisés par rapport à ceux venant de plus loin.

Il est répondu qu'à compétence égale les employés habitant le plus près sont favorisés.

Nos interlocutrices nous expliquent que certains effets positifs du changement de comportement, outre d'abaisser le trafic, serait d'améliorer la condition physique des personnes par plus de marche ou d'efforts et d'améliorer les relations sociales par le covoiturage. Ceci pourrait entraîner une baisse de l'absentéisme.

Pour les auteurs du projet, pour atteindre le but recherché, il est important que le projet soit ressenti par les collaborateurs communaux comme un "contrat de confiance"

La commission estime que les Municipaux et les chefs de services doivent avoir un rôle exemplaire dans leur propre mobilité afin d'inciter au mieux le personnel communal à changer de comportement.

Malgré sa demande, il n'a pas été possible à la commission de connaître le nombre total de places de parc, balisées ou non à disposition des employés communaux. Par calcul d'approche, si sur les 300 employés 55% se déplacent actuellement en voiture le nombre de place est de 150 au minimum.

Les deux séances de commission ont donné lieu à des débats animés, chacun des commissaires avec sa perception propre de la mobilité et surtout avec son degré personnel de contraintes à appliquer ou non au plan, qui pouvait osciller de 0 à 100% suivant les commissaires. A tel point qu'il aurait même été possible de voir 5 rapports déposés devant le Conseil Communal. Toutefois, la commission est unanimement d'accord sur le fait qu'un plan mobilité de l'administration communale doit être mis sur pied rapidement.

La difficulté de l'exercice vient probablement du fait que nous n'avons pas à faire à un préavis présentant une dépense définie par un programme précis mais à un catalogue de mesures directement lié à la participation active des employés communaux.

En effet, plus le plan aura de succès auprès des employés plus il s'approchera du budget annoncé et inversement.

COUT:

Rappel. Les coûts présentés dans le préavis sont à répartir sur une période de 5 ans.

Le 80% de la dépense totale concerne le budget des abonnements CFF

Les frais d'utilisation du véhicule Mobility réservé à l'usage exclusif de l'administration communale sera dans un 1^{er} temps pris en charge par le budget du plan de mobilité. Plus tard, une clé de répartition entre les services sera établie en fonction des utilisateurs.

Les économies induites par la mise en œuvre du plan n'ont pas été chiffrées car elles dépendent directement du taux de participation au plan.

Les différentes notes de frais feront l'objet d'analyses et devront être justifiées en fonction des mesures mises à disposition dans le plan.

Une subvention de CHF 20'000 à 30'000 francs suivant les années est allouée pour l'achat d'abonnements généraux CFF. Ce qui correspond de 20 à 30 abonnements annuels.

Il semble peu réaliste qu'autant d'abonnements soient demandés. Certains commissaires se demandent si l'on doit rembourser des personnes disposant déjà d'un abonnement général, car cela n'aura aucun effet de diminution de la mobilité. La majorité estime que justement, si des employés font déjà l'effort de la mobilité douce, il est justifié de les encourager pour leur rôle exemplaire.

Au vu de la particularité de chaque mesure et de la position géographique des différents services, la commission constate sa difficulté d'intervention ponctuelle ou générale pour la modification de mesures ou de coûts du préavis.

Dans un souci de consensus, la commission décide d'opter pour une diminution **symbolique** du montant du préavis qui pourra être compensé par une taxation plus contraignante et cohérente des places de parc.

AMENDEMENTS :

La commission dans sa majorité estime qu'une modification de la politique de tarification des places de parc mises à disposition des employés communaux est une mesure d'accompagnement indispensable à la bonne mise en œuvre du plan.

Elle propose de diminuer le montant du préavis de CHF 40'000, soit une diminution de 10'000 francs annuels de 2009 à 2012 qui devrait notamment être compensée par cette mesure complémentaire.

La commission demande également que le rapport intermédiaire, tel que prévu dans le préavis, soit présenté au Conseil communal après deux ans de mise en œuvre du plan de mobilité.

La commission vous propose d'amender les conclusions de la façon suivante :

- **CHF 66'000 en 2008**
Dont CHF 58'000 part 2008 coûts initiaux et CHF 8'000 coût de fonctionnement
- **CHF 74'000 en 2009**
Dont CHF 16'000 part 2009 coûts initiaux et CHF 58'000 coût de fonctionnement
- **CHF 68'000 en 2010**
- **CHF 75'000 en 2011**
- **CHF 82'000 en 2012**
- **La Municipalité présentera au Conseil communal un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan mobilité de l'administration communal pour les années 2008 à 2010 ainsi que les éventuelles corrections et les mesures incitatives à apporter pour la poursuite du projet.**

CONCLUSIONS :

Au vu de la situation actuelle - réchauffement climatique, pollution, disparition et explosion des coûts des carburants, asphyxie de la circulation routière, obésité, etc. - la commission dans son ensemble est consciente qu'un changement de comportement de fond est nécessaire.

Malgré des divergences, la commission estime que dans l'ensemble, la proposition de la Municipalité fait partie des contributions nécessaires que tout un chacun se doit d'apporter à la préservation des ressources pour les générations futures.

Elle vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis **amendé** et de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Nyon

Vu le préavis N° 63 concernant le plan de mobilité de l'administration communale,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1 Un crédit de CHF 365'000 est accordé à la Municipalité pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale durant la période 2008 – 2012.
Les dépenses annuelles seront amorties en une année et seront réparties de la manière suivante :

- CHF 66'000 en 2008
Dont CHF 58'000 part 2008 coûts initiaux et CHF 8'000 coût de fonctionnement
- CHF 74'000 en 2009
Dont CHF 16'000 part 2009 coûts initiaux et CHF 58'000 coût de fonctionnement
- CHF 68'000 en 2010
- CHF 75'000 en 2011
- CHF 82'000 en 2012

2 La Municipalité présentera au Conseil communal un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan mobilité de l'administration communal pour les années 2008 à 2010 ainsi que les éventuelles corrections et mesures incitatives à apporter à la poursuite du projet.

La commission :

FROIDEVAUX Yves
MERMILLIOD Jean-Claude
URSENBACHER Jean-Paul
PRUDENTE Marc (Président, rapporteur)

Nyon, le 11 juin 2008